Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260114-2026_007_BC-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU

Pays de Landivisiau
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUREAU COMMUNAUTAIRE
séance du 13 janvier 2026

Délibération N°2026-007-BC

Date de convocation : 07 janvier 2026

Membres du bureau en exercice : 9	Présents : 9	Votants : 9

Sollicitation d'une subvention au titre de la DSIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le 13 du mois de janvier à 16 heures 30, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. Henri BILLON, Président.

Présents	Mme CLAISSE Laurence Mme HENAFF Marie Claire M. JEZEQUEL Jean M. BODIGUEL Robert Mme GUILLERM Babeth M. MIOSSEC Gilbert M. DUFFORT Jean-Philippe M. GILET Yves-Marie
Absent(s) excusé(s)	/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. Yves-Marie GILET

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La CCPL est gestionnaire d'une halte-garderie itinérante depuis mars 2015. Dans le cadre de sa convention avec la Caisse d'allocations familiales, la CCPL s'est engagée en mai 2022 dans le dispositif IDA (Informer Détecter Accompagner) afin de réinterroger les modalités de fonctionnement de la halte-garderie, son inscription dans le paysage local, le projet social et économique de la structure.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre du projet territorial de cohésion sociale (CTG) signé par la CAF, la CCPL, le Conseil Départemental et les 19 communes membres.

Son plan d'actions s'articule autour de trois grands axes.

L'axe 1 concerne la famille, l'enfance et la parentalité avec pour objectif de favoriser l'installation pérenne des familles sur le territoire, de dynamiser l'emploi en garantissant la conciliation vie professionnelle et vie personnelle, en adaptant l'offre de garde collective et régulière aux besoins des familles.

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260114-2026_007_BC-DE

La CCPL est un territoire rural avec une population jeune bénéficiant d'une certaine attractivité et doté d'un tissu économique dynamique.

Depuis quelques années, la CCPL doit faire face à une baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire et, de fait, à la baisse de son offre d'accueil (208 assistants maternels en activité en 2023 contre 277 en 2018). L'âge médian des assistants maternels se situe entre 45 et 49 ans, avec 19 assistants maternels ayant plus de 60 ans, ce qui implique des départs à la retraite conséquents dans les prochaines années.

Or, à ce jour, les assistants maternels restent les principaux acteurs de l'accueil du jeune enfant sur le Pays de Landivisiau en l'absence d'une offre de garde collective et régulière de type multi-accueil.

C'est pourquoi, la CCPL a engagé une étude en vue de définir les solutions à apporter face à cette situation problématique pour les familles de jeunes enfants et de faire évoluer son service de halte-garderie itinérant.

Au regard du diagnostic posé, les acteurs du secteur ont ainsi soulevé l'enjeu de la création de structures d'accueil collectif comme enjeu de développement économique et d'attractivité du territoire.

Au vu des données de diagnostic, les élus communautaires ont décidé la construction d'un multi-accueil de 12 places à Saint-Sauveur.

Le projet est estimé à 1 016 000 € HT et est éligible aux crédits affectés à la DSIL 2026. Sa nature « Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants » lui permet d'être éligible à la DSIL
A ce titre la communauté de communes souhaite solliciter la DSIL pour cette opération à hauteur de 203 000 € soit un taux de 20%.

Le tableau prévisionnel de financement est ainsi établi :

DEPENSES		**RESSOURCES**	
Travaux	1 016 000 €	DSIL 2026	203 000 €
		CD29	60 000 €
		MSA	70 000 €
		CAF	312 000 €
		Autofinancement	371 000 €
Total	1 016 000 €	Total	1 016 000 €

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-07-34 en date du 16 juillet 2020 donnant délégation d'attribution au bureau communautaire ;
Après avoir entendu son rapporteur, Mme Babeth Guillerm, vice-présidente ;

Le Bureau communautaire, ayant délibéré à l'unanimité :

- **Valide le projet de construction d'un multi-accueil de 12 places à Saint-Sauveur.**

- **Sollicite un financement dans le cadre de la DSIL 2026 à hauteur de 203 000 € pour le financement de ce projet.**

Envoyé en préfecture le 14/01/2026
Reçu en préfecture le 14/01/2026
Publié le
ID : 029-242900751-20260114-2026_007_BC-DE

- **Arrête les modalités de financement telles que visées ci-dessus.**

- **Autorise le Président ou son représentant à faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 14 janvier 2026.

Le Secrétaire de séance,
Yves-Marie GILET.



Le Président,
Henri BILLON.

